

## Notre engagement

- Une relation de proximité
- Un accompagnement personnalisé
- Une approche mixant connaissance des exploitations agricoles et approche humaine
- Possibilité de sa faire accompagner à court et long terme
- Impartialité, confidentialité et bienveillance



« *S'associer c'est d'abord une aventure humaine !* »

*Dans les sociétés on pense tout de suite à la mise en commun de moyens de production (terres, bâtiments, matériel, cheptel) et aux enjeux juridiques et économiques que cela engendre. Or on néglige souvent les enjeux humains qui concernent le rapport à l'autre, la construction d'un projet commun, le partage des valeurs, le fonctionnement que l'on va mettre en place, la place de chacun, la manière dont on incarne sa société à l'extérieur. »*

Maïté MARTINEZ-GARCIA



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



**Votre contact :**

**Maïté MARTINEZ-GARCIA**  
Accompagnatrice en  
Agriculture de Groupe  
07 85 08 97 91  
mmartinez@ahp.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des  
Alpes de Haute-Provence  
66 boulevard Gassendi - CS 90117  
04995 Digne-les-Bains Cedex 9  
[www.chambre-agriculture04.fr](http://www.chambre-agriculture04.fr)



**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT



Création et impression CA 04 - Crédits photos : CA 04 - Pexels - Noun. Ne pas jeter sur la voie publique.



**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



**RELATIONS HUMAINES**

**Être accompagné  
dans sa Vie de  
groupe**

Pour des relations entre  
associés sereines  
et constructives



[www.chambre-agriculture04.fr](http://www.chambre-agriculture04.fr)

**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR VOTRE GROUPE



## Quels objectifs ?

- Construire des bases solides à votre association
- Accompagner l'entrée ou le départ d'un associé(e)/collaborateur(trice)
- Faire un point d'étape pour redonner du souffle au collectif
- Améliorer l'organisation du travail et les relations entre associé(e)s/collaborateurs(trices)
- Définir les bases d'une charte et/ou d'un règlement intérieur



## Pour qui ?

Tous les agriculteurs(trices) qui travaillent à plusieurs sur une ferme : les couples, les associés familiaux, les associés hors cadre familial...



## Quand solliciter un accompagnement ?

**EN AMONT** : pour toutes les personnes souhaitant intégrer ou créer une société.

**AU COURS DE LA VIE DE LA SOCIÉTÉ** : pour toutes les personnes déjà en société qui s'interrogent sur les relations humaines au sein de leur groupe.



## Déroulé de l'accompagnement

- Premier entretien (gratuit) pour clarifier vos besoins, vous exposer la méthode utilisée et recueillir l'accord de tous les associé(e)s/collaborateurs(trices), formalisé par la signature d'un contrat
- Entretiens individuels préalables, et conduite des rencontres communes pour permettre des échanges constructifs
- Suivi par visite ou entretiens téléphoniques



## Informations prestation

2 jours d'accompagnement sur 2 mois environ (calendrier adapté à votre projet), **200 euros HT** avec le soutien financier du Conseil départemental.

Les



- **Des pistes concrètes** pour construire ou ajuster la vie du groupe : plan de progrès coconstruit
- **Renforcement de la compréhension** mutuelle par le soutien de l'accompagnatrice dans l'expression et l'écoute de chacun
- **Prévention des conflits**, moins de tensions au sein du groupe

## NOS AUTRES OFFRES

### ▲ LA FORMATION : « TRAVAILLER À PLUSIEURS : LES CLEFS POUR RÉUSSIR »

- Sa place au sein du groupe ;
- Ses motivations individuelles dans un projet commun ;
- Des outils de régulation de conflits ;
- Les règles de fonctionnement internes

*2 jours non consécutifs, prise en charge VIVEA.*

### ▲ REDONNER SA PLACE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AG doit être un moment de partage sur le projet, la place et les envies de chacun, un temps de bilan personnel et collectif de l'année écoulée. L'accompagnatrice peut-être présente lors de ces temps statutaires afin de faciliter vos échanges.

*Tarifs : sur devis (79€ HT / h)*

### ▲ S'ESSAYER AVANT DE S'ASSOCIER : LE STAGE DE PARRAINAGE

Mise en place de stages de parrainage (3 mois à 1 an).

### ▲ MÉDIATION ET CONCILIATION

- Renouer la communication dans le groupe ;
- Exprimer les désaccords pour avancer vers des solutions collectives.

Entretiens individuels préalables et organisation des rencontres communes pour permettre des échanges constructifs ; nécessite l'accord de l'ensemble des associé(e)s pour démarrer la médiation.

*Coût : 200 euros HT, avec le soutien financier du Conseil départemental.*